



Allocution de Monsieur le Bâtonnier Jacques A. Migan, Directeur du CIFAF lors de la session de formation continue organisée à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 7, 8 et 9 septembre 2022.

Messieurs les bâtonniers,
Chères consœurs,
Chers confrères,

Depuis un peu plus d'une décennie, le Centre International de Formation des Avocats Francophones (CIFAF) a instauré la tradition d'organiser chaque année plusieurs sessions de formation continue, dans différents pays afin de renforcer les aptitudes et les compétences d'un nombre important d'avocats, de magistrats mais aussi des personnes ayant un profil différent sur des questions et des thématiques que renouvelle l'évolution du droit.

C'est à bon droit que le CIFAF est présent pour la quatrième fois en Côte d'Ivoire pour l'organisation d'une session de formation portant sur une thématique à la fois inédite et rare dans les milieux de la pratique du droit, savoir « les fausses nouvelles ».

La présente formation se déroulera en bimodal (présentiel et distantiel) pour permettre aux participants qui le désirent de suivre la formation grâce à l'application zoom.

En effet, le progrès technologique a engendré un développement de réseaux de toute nature, avec des possibilités offertes faisant accroître de nouvelles menaces sur tous les acteurs de la vie politique et sociale : État, organisations internationales, entreprises, sujets de droit : nul ne semble véritablement à l'abri des conséquences désagréables que peuvent entraîner la manipulation des fausses nouvelles.

Les canaux informels se superposent et livrent une concurrence aux canaux officiels de communication traçant de fait une nouvelle géographie du pouvoir. Une telle pratique accentue les risques sur le fonctionnement des institutions et des entreprises.

L'expression « **fausses nouvelles** » désigne une communication trompeuse ou détournée dans l'écosystème médiatique contemporain. Un « **fausses nouvelles** » impose l'intention de son auteur de duper par l'altération, la falsification, le détournement d'une information. Cette intention de tromper est fonction de l'intérêt poursuivi.

Autrement dit, la qualité et la quantité des avantages sont aussi dépendantes des moyens qui participent à la création volontaire de l'erreur, de la rumeur, du mensonge.

C'est en raison de la prise de conscience de cette réalité que le CIFAF a choisi en synergie avec l'OIF et le Barreau de Côte d'Ivoire d'axer la présente formation sur des thématiques induites de la problématique générale de fausses nouvelles. Cette thématique générale est complétée par différents modules qui relèvent de la déontologie et de la pratique professionnelle des avocats.

Ces thématiques seront déclinées en plusieurs modules, savoir :

- Panorama : historique, évolution et enjeux de la pratique de la désinformation ;
- La désinformation avant, pendant et après le procès : les moyens de lutte de l'avocat ;
- L'avocat et le numérique : comment se prémunir contre la désinformation ;
- La responsabilité de l'Etat en matière de protection de droits humains;
- Le dispositif de protection des défenseurs de droits de l'homme ;
- L'assistance et la défense du défenseur des droits de l'homme ;
- Le contentieux des sûretés ;
- Le contentieux de la saisie immobilière ;
- La déontologie de l'avocat aujourd'hui.

Ces différents modules seront animés par des formateurs expérimentés venus d'Europe et d'Afrique. Ces derniers ont été choisis par le CIFAf, l'OIIF et le Barreau de Côte d'Ivoire.

Chers confrères, je suis persuadé que la diversité, la richesse et la pertinence de vos interventions contribueront et approfondiront les débats que susciteront les formateurs.

Mais avant de terminer mon propos, je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le bâtonnier Claude MENTENON pour son engagement et sa constante disponibilité dans la préparation de cette session de formation.

Monsieur le bâtonnier, je remercie aussi les membres de votre Barreau qui ont contribué sans relâche à l'organisation de la présente session en particulier le point focal à l'organisation, Mon Confrère MESSAN TOMPIEU.

Je veux ensuite exprimer toute ma gratitude, tous mes remerciements à tous les formateurs qui ont accepté de partager leur savoir et leur expérience professionnelle avec nous pendant trois jours.

Enfin, je ne peux oublier de remercier l'Association Afrique et Droit et l'Organisation Internationale de la Francophonie dont le partenariat privilégié avec le CIFAf a permis l'organisation de la présente session.

Vive le barreau de Côte d'Ivoire !

Vives les barreaux francophones du monde !

Vive le CIFAf !

Je vous remercie.